



rachat de crédits sans jugement de divorce

Par **coco59**, le **29/10/2010** à **09:39**

Bonjour

Je vous contacte car mon concubin et moi meme sommes ensemble depuis 14 ans et avons un fils de 13 ans

Avant de se mettre ensemble nous étions chacun de notre coté marié

Mon compagnon a lancé un jugement de divorce qu'il n'a pas finalisé et moi j'ai simplement quitté mon domicile conjugal sans faire de démarches de séparation ou de divorce

Tout ceci date pour nous d'environ 15 ans

A ce jour nous avons fait un dossier de regroupements de crédits et ils nous demandent des justificatifs concernant nos "divorces" afin de valider notre dossier car ils me disent que si nous ne sommes pas officiellement divorcés chacun de notre coté juridiquement ils ne peuvent pas accepter de regrouper nos crédits

Mon compagnon étant l'emprunteur et moi la co empruntrice

Le souci semble être plus vis à vis de moi car j'ai encore mon nom marital et aucun document justifiant mon divorce ou une séparation

et lancer une procédure a ce jour est trop longue et mon dossier est urgent

Ces organismes ont ils le droit de me refuser notre rachat de crédits ?

Le fait d'être séparés depuis autant d'années n'équivaut pas à un divorce ?

Sachant que ni mon compagnon ni moi même avons des biens en commun ni d'enfants ni de crédits avec nos ex

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement

Par **Domil**, le **29/10/2010** à **09:57**

Le divorce ne se présume jamais.

L'usage du nom du mari n'est pas le problème. Le problème est que si chacun est marié sous la communauté, les biens acquis avec ces crédits sont, pour moitié, à l'autre conjoint. Vous êtes aussi solidaire des dettes de vos conjoints respectifs, donc plus endettés que vous ne le pensez par exemple.

L'organisme peut refuser le regroupement de crédit s'ils estiment que vous ne présentez pas

les garanties nécessaires.